

Guide départemental de Prévention des risques professionnels :

Gestion des comportements perturbateurs et/ou violents d'élèves du premier degré

Des références pour encadrer la réflexion :

- La loi 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République introduit le principe d'Ecole Inclusive ;
- Le décret 90-788 6/09/90 au sujet de l'Equipe éducative ;
- La circulaire 91-124 du 6 juin 1991 concernant l'obligation scolaire, la fréquentation et des aménagements du temps scolaire ;
- Le guide méthodologique en matière des risques professionnels et accompagnement des personnels confrontés à des situations difficiles avec des élèves à besoins éducatifs particuliers ou à comportement perturbateur du CHSCT ministériel.
- Document Unique (DUER) : code du travail 4^{ème} partie

Ce guide a été élaboré dans le cadre du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du Lot, noté en suivant par l'acronyme « CHSCT SD ».

Dans le cadre de la prévention des risques pour les adultes, cet outil d'aide s'adresse à tous les personnels de l'éducation nationale du premier degré (enseignants, AESH, ...). Il propose des pistes destinées aux équipes pédagogiques et aux équipes d'encadrement des écoles maternelles et élémentaires, indépendamment des leviers pédagogiques.

Il est important de sortir du sentiment de culpabilité lorsqu'on est confronté à des comportements perturbateurs, et ne pas hésiter à demander aides et accompagnements à ses collègues comme à l'équipe de circonscription.

Sommaire :

A- Observer les comportements perturbateurs et/ou violents d'élèves, recueillir des faits afin de définir la problématique pour l'équipe éducative et agir en prévention.

B- Agir en fonction du niveau de difficulté induit par le comportement pour prévenir et se protéger.

C- Protéger et se protéger lorsque l'élève est en crise.

A- Observer les comportements perturbateurs et/ou violents d'élèves, recueillir des faits afin de définir la problématique pour l'équipe éducative **et agir en prévention.**

Quels sont ces comportements ?

Un ou des élèves perturbent par des attitudes, des paroles et des actes, le fonctionnement habituel du groupe classe ou de l'école. Les relations sont complexes avec les adultes et les autres élèves. Cet élève ou ces élèves manifestent des comportements réactifs dans la durée, la fréquence et l'intensité, pouvant aller jusqu'à la mise en danger de lui-même, de ses camarades et des adultes. Ces perturbations traduisent des besoins éducatifs particuliers.

Premières observations

Par précaution, l'équipe éducative recueille, dès la perception du comportement problématique de cet élève, par simple écrit *manuscrit* des faits précis en contexte, mais aussi les premiers points d'appui repérés. Cf Annexe « grille d'observation » qui permettra une forme d'analyse commune à toutes les équipes sur le terrain.

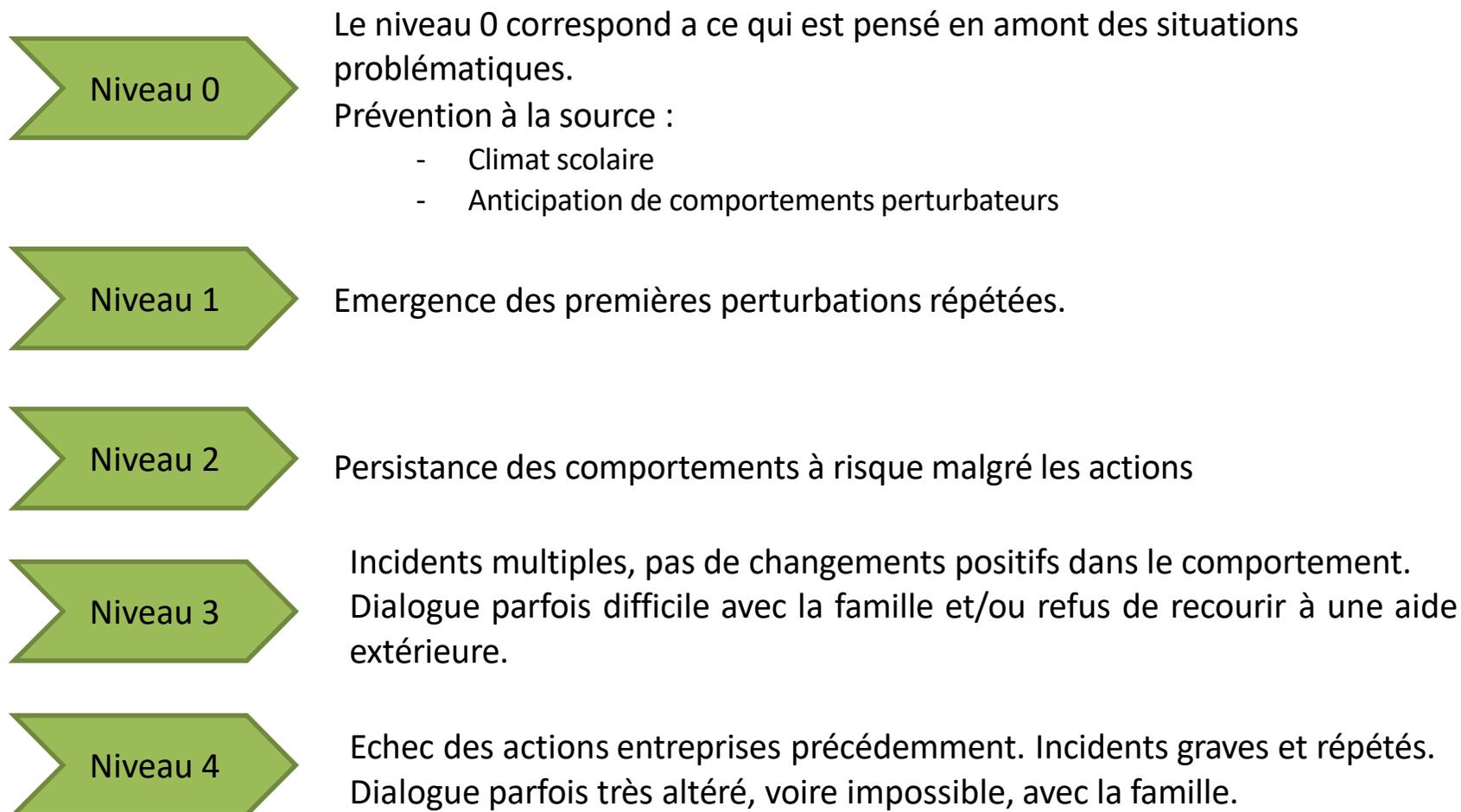
Ce document permettra de garder une trace chronologique des difficultés rencontrées avec cet enfant, et de les **mutualiser** avec l'équipe éducative (les enseignants en poste fractionné, les remplaçants, les AESH). Il permettra aussi de nourrir le dialogue avec la famille sur la problématique rencontrée et son évolution.

Les pistes d'observation

- Sa socialisation : son comportement vis-à-vis des règles de vie de la classe, de l'école, son rapport à la communauté scolaire.
- Ses liens : ses relations aux pairs et aux adultes.
- Lors des changements de lieux, d'activités, de membres de l'équipe éducative ou d'encadrement.
- Sa relation aux apprentissages



B. Agir en fonction du niveau de difficulté induit par le comportement pour prévenir et se protéger.



Prévention à la source : climat scolaire et anticipation de comportements perturbateurs

- Avoir une réflexion d'équipe et d'école sur la posture à tenir en cas de manquement au règlement : avoir le même discours dans tous les lieux de l'école (cantine, périscolaire, garderie, ...).
 - Règlement intérieur de l'école, de la cantine, du périscolaire
 - Élaborer un protocole d'urgence* (protocole commun sur les conduites à tenir pour prévenir une crise, sur celles à avoir lors d'une situation de crise, pour mettre de la cohérence dans les interventions des adultes)
 - Précisant la conduite à tenir « à chaud » et « à froid » et la nécessaire prise de distance après coup.
 - Intégrant les principes de sanction / réparation
- Agir en faveur d'un climat scolaire apaisé et serein, en complémentarité avec l'action pédagogique.
- Connaître les différents acteurs et personnes ressources (voir ci-après).
- Dès la réunion de rentrée, présenter le règlement intérieur de l'école.
- En profiter pour présenter les personnels AESH.
- Rencontrer régulièrement les familles.
- Accueillir chaque famille dont l'élève bénéficie de l'accompagnement d'un AESH.

** Protocole : Pour des pistes de réflexion, se référer à la partie C.*

Emergence des premières perturbations répétées.

- **Appliquer le protocole commun** élaboré en conseil des maîtres sur les conduites à tenir pour prévenir une crise , sur celles à avoir lors d'une situation de crise, pour mettre de la cohérence dans les interventions des adultes.
- **Observer** pour analyser : Recueillir /observer les moments de perturbation (cf grille)
- **Analyser** les moments de crise et **tenter d'établir une relation de causes à effets**
- **Rencontrer les parents**, premiers experts de l'enfant : leur présenter les difficultés rencontrées à l'école à partir des faits observés (grille d'observations) et présenter les adaptations proposées et les types d'aides possibles, le cas échéant en les renvoyant au règlement intérieur. Importance de mettre en avant les réussites de l'enfant.
- Avec le directeur, **échanger en conseil des maîtres** (présence de l'éventuelle AESH).
- En accord avec la famille, **solliciter l'intervention du RASED** pour nourrir la réflexion et mieux identifier les besoins.
- Ne pas hésiter à demander des conseils à l'équipe de circonscription.
- **Au sein de la classe :**
 - Sécuriser par des **repères** le temps et l'espace avec un emploi du temps explicité à l'élève et sa famille. Agir sur l'organisation matérielle et spatiale de la classe : réfléchir à la place de cet élève et lui prévoir un coin de repli apaisant. Porter une attention particulière aux lieux de transition : les couloirs, la cour de récréation, la salle de motricité, le gymnase, les toilettes...
 - Assurer un **accueil personnalisé et adapté**, individualiser et différencier ses apprentissages autant que faire se peut (essayer d'adapter le rythme d'activité de cet enfant).
 - S'efforcer de **valoriser** chaque progrès et chaque réussite, aussi petits soient-ils, pour assurer la reconnaissance et l'intégration auprès de ses pairs.

Malgré les actions entreprises en classe par l'enseignant, persistance des comportements perturbant gravement et durablement la vie de la classe

ÊTRE ACCOMPAGNÉ

- Appliquer le protocole élaboré en conseil des maîtres et l'ajuster si nécessaire
- **Réunir une équipe éducative** composée du directeur, des enseignants, de l'AESH éventuel, de la famille, du RASED, si besoin du médecin scolaire, de l'AS, de l'enseignant référent afin de travailler à la mise en place d'un projet contractualisé et/ou d'une activation de soins. Inviter les parents à une aide extérieure.
- Porter les **évènements nouveaux** à la connaissance de la famille.
- **Inform**er l'IEN par le biais de l'équipe de circonscription des difficultés persistantes et des actions déjà engagées.
- **Renseigner le RSST pour alerter sur la dégradation durable ou temporaire de vos conditions de travail (onglet PGR sur Arena ou version papier de l'école).**

A tout moment,
possibilité de
contacter
le CHSCT SD du Lot :
[chsctd-sec-46 @ac-
toulouse.fr](mailto:chsctd-sec-46@ac-toulouse.fr)

Niveau 3

**Incidents multiples, pas de changements positifs dans le comportement.
Dialogue parfois difficile avec la famille et/ou refus de recourir à une aide
extérieure.**

ÊTRE SOUTENU ET PROTÉGÉ


**Combiner les
pistes, les
appuis et les
aides**

- **Informier régulièrement l'IEN** de l'évolution de la situation par courriel, il pourra solliciter le **Pôle Ressource de circonscription** et/ou proposer une observation en classe par un conseiller pédagogique.
- Réunir une **nouvelle équipe éducative** (même si les parents refusent d'y participer).
- Réfléchir autour de l'aménagement du temps éducatif, de cantine et du périscolaire.
- Solliciter un conseil du médecin scolaire.
- S'appuyer sur **l'ensemble de l'équipe de l'école** pour soulager l'enseignant habituel de l'élève (possibilité d'une rotation temporaire avec une ou plusieurs autres classes).
- Si le risque est persistant, renseigner le **DUER** (inscription par la directrice ou le directeur) pour l'intégrer à un programme de prévention.
- Renseigner à nouveau le **RSST** pour alerter sur tout nouvel incident notable lié au comportement de cet élève (insulte, coup, mauvaises réactions des parents de cet élève et/ou des parents d'autres élèves), et ayant dégradé les conditions de travail d'un membre de l'équipe éducative (choc physique et/ou psychologique).

A tout moment,
possibilité
de contacter le
CHSCT SD du Lot :
[chsctd-sec-46 @ac-
toulouse.fr](mailto:chsctd-sec-46@ac-toulouse.fr)

Niveau 4

Echec des actions entreprises précédemment. Incidents graves et répétés. Dialogue parfois très altéré, voire impossible, avec la famille.

ÊTRE SOUTENU ET PROTÉGÉ



**S'appuyer
sur d'autres
personnes
ressources.**

- L'IEN saisit le **Service Départemental de l'Ecole Inclusive (SDEI)** en lui transmettant une synthèse actuelle des observations, adaptations et démarches effectuées.
- **Les personnes et dispositifs ressources du département** se réunissent : IEN-A, IEN-ASH, IEN-IO, médecin CT, assistante sociale CT, infirmière CT, coordinatrice ERS, conseillère pédagogique ASH, équipe mobile d'appui à la scolarisation (EMAS) et personnes ressources « harcèlement ». Des personnes ressources académiques pourront être sollicitées.

Sur avis du SDEI, toutes mesures utiles à la résolution de la situation sont proposées (comme par exemple rédaction d'une information préoccupante, aménagements du temps éducatif de l'enfant...).

- Le personnel victime d'une violence physique et/ou morale peut solliciter le médecin du travail et/ou le CHSCT SD chsctd-sec-46@ac-toulouse.fr et a également la possibilité de demander la qualification de l'incident en **accident de service** même s'il n'y a pas eu d'arrêt de travail (car en cas de RPS ultérieur, cela constituera un élément probant).
- Renseigner à nouveau le **RSST** pour la détérioration des conditions de travail d'un membre de l'équipe éducative.
- Si le risque est persistant, renseigner le **DUER** (inscription par la directrice ou le directeur) pour l'intégrer à un programme de prévention.
- Si le comportement de l'élève fait courir un danger grave (risque de mort ou d'incapacité permanente de travail) et imminent à un adulte, remplir le RDGI (Registre Danger Grave et Imminent, en format papier, à demander à la directrice ou le directeur).

C. Conseils pour protéger et se protéger lorsque l'élève est en crise.

Avec l'élève

Lui offrir un sas de décompression : lieu, accompagnant, situation...

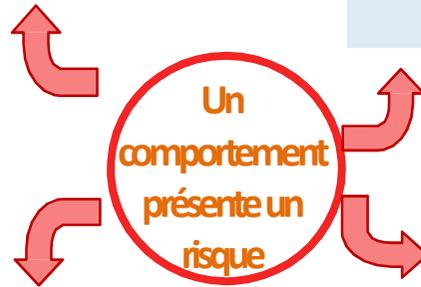
Avec le groupe classe

- Rassurer et apaiser les autres élèves.
- Au besoin, confier le reste de son groupe classe à une personne désignée à l'avance.

Se référer à la démarche à suivre pour la gestion de crise, définie en conseil des maîtres

Attitude des adultes au moment de la crise

- Tenter de rester calme, neutre, bienveillant.
- Tenter de ne pas montrer son angoisse.
- Apaiser par des paroles, en détournant la colère.
- Se mettre à hauteur d'enfant, protéger l'élève pour qu'il ne se mette pas en danger.
- Dans l'interaction avec l'élève, se référer à son comportement, et non à lui-même : « en ce moment TON COMPORTEMENT n'est pas... »; et non « TU n'es pas... ».
- Différer la décision de sanction et de réparation.



En cas de crise majeure et violente, contacter les parents.
En cas de danger avéré concernant l'intégrité de l'enfant, appeler le 15, le 18 ou le 112.

Après la crise

Ramener l'élève sur une activité qu'il maîtrise, une activité calme et répétitive.

Attitude des adultes après la crise

- Prendre le temps de retrouver une attitude distanciée.
- Mettre des mots sur les comportements de violence ou de crise quand l'enfant redevient disponible (mais pas immédiatement après la crise).
- Être à l'écoute de l'élève, ne pas nier sa colère.
- Valoriser l'élève : « je sais que tu es capable d'être autrement ».

Dans les jours suivant la crise :

- renseigner le RSST pour faire remonter tous les risques et toutes les dégradations de vos conditions de travail ;
- renseigner le DUER (par la directrice ou le directeur) si ces risques et dégradations persistent ;
- remplir le RDGI (si risque de mort ou d'incapacité permanente de travail) ;
- vous pouvez également solliciter l'avis du CHSCT SD à l'adresse chsctd-sec-46@ac-toulouse.fr

Communiquer

- Prévenir les personnes concernées : famille, psychologue EN, partenaires du soin.
- Conserver des traces écrites des faits survenus et des décisions prises par l'équipe éducative.
- Informer l'IEN qui se mettra en lien avec l'équipe pour évaluer la situation.

Attitude des adultes après la crise pour anticiper

Travailler avec l'élève sur les déclencheurs de crise : « Si tu sens que ta colère monte, comment pourrait-on faire ? ... »

Avec les autres élèves

- Amener les élèves à réfléchir à la diversité des comportements.
- Ne jamais banaliser la violence : elle favorise de nouveaux passages à l'acte.

Les ressources humaines disponibles pour vous accompagner :



- directeur d'école et l'ensemble de l'équipe éducative
- équipe de circonscription (Conseillers pédagogiques, Assistant de Prévention, IEN)
- RASED
- pôle Ressources en circonscription
- SDEI (Service Départemental de l'Ecole Inclusive)
- professionnels du médico-social ou de la santé, assistante sociale, CMP ou CMPP, EMAS
- médecin scolaire cms.cahors@ac-toulouse.fr cms.figeac@ac-toulouse.fr
cms.gourdon@ac-toulouse.fr
- CHSCT SD chsctd-sec-46@ac-toulouse.fr
- service académique de médecine de prévention medecin-de-prevention@ac-toulouse.fr (médecin du travail, infirmière du travail, psychologue du travail)

Ne pas minimiser la situation
Ne pas rester seul·e face à sa détresse
Faire retomber la pression
Se préserver
Prendre soin de soi

Prendre appui sur
l'équipe interne à l'école

Prendre appui sur
l'équipe de circonscription

Discuter et échanger pour
faire retomber la tension

Contacter le service de
médecine de prévention



Contacter l'Assistant
et/ou le Conseiller de
prévention

Contacter les membres
du CHSCT SD

Réseau Pass mgen

Prendre rendez-vous avec
un psychologue du travail